

**ARRETE PERMANENT PROVISoire PORTANT REGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT****RUE DE TILLANCOURT**

Le Maire de la Ville de CHATEAU-THIERRY,

Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté Interministériel relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Nouveau Code Pénal,
Vu l'arrêté municipal en vigueur relatif à la pré-collecte et à la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement RUE DE TILLANCOURT afin de faciliter la collecte des déchets ménagers et assimilés.

ARRÊTE**ARTICLE I : ABROGATION DES ARRETES ANTERIEURS**

Les dispositions des arrêtés municipaux existants concernant le point particulier décrit ci-dessus sont abrogées et remplacées par le présent arrêté si elles sont en contradiction avec les prescriptions de celui-ci.

ARTICLE II : STATIONNEMENT

A compter de la publication du présent arrêté et pour une période d'essai de 2 mois,

- Le stationnement rue de Tillancourt sera autorisé **côté impair dans le sens rue du Parc – rue du Faubourg de la Barre, section comprise entre le N°11 et le N°21,**
- Le stationnement rue de Tillancourt sera autorisé **côté pair dans le sens rue du Parc – rue de Tillancourt, section comprise entre le N°14 et le N°2,**

ARTICLE III : SIGNALISATION

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville et sera matérialisée par des marquages au sol.

ARTICLE III : AMPLIATION

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

La Direction Générale des Services de la Ville de Château-Thierry,
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
Monsieur le Commandant de la Circonscription de Police de Château-Thierry,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Thierry,
Monsieur le Chef de Corps du S.D.I.S. de Château-Thierry,
Le Service de la Police Municipale de la Ville de Château-Thierry,
Madame la Directrice du Service Communication de la Ville de Château-Thierry,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Château-Thierry, le 8 avril 2025

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux

Mohamed REZZOUKI

